



Vu et approuvé par le

Comptable de

Préfecture
Muhirwa
Alexis
096

MINISTRE DE LA DEFENSE

NATIONAL

ARMEE RWANDAISE

- Nom

- Prénom

- Code

29 SEP. 1988

BON DE DEPENSE

Pour la somme de (1) SIX CENT FRANCS RWANDAIS (600FRW)

Motif Payement facture de Mr HAVUGIMANA Vincent pour fourniture matériels d'entretien camp.

Payé par le Caisier n°
le 29 SEP 1988

096

A CYANGUGU

le 21 Sep 19 88

Vu payer, le ou les témoins

1) Cdt AYIRWANDA

Nom :

MBONIGABA Paul

2) Adj Pr KAYUMBA J.B.

Grade :

Maj

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de

Fonction :

Comd Cie CYANGUGU

L'Art 18.102.02.02.15.01

Engagement n° 08/88

du 21 Sep 88

Inscrit au livre de caisse

sous le n°

du

Le S/Gestionnaire des crédits

Maj MBONIGABA Paul

Comd Camp Mil CYANGUGU

(*) En toutes lettres

Le Comptable

CYANGUGU, le 21 Sep 88

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, doit à Monsieur HAVUGIMANA Vincent la somme de SIX CENT FRANCS RWANDAIS (600 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

2 Raquettes : 600FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE SIX CENT FRANCS RWANDAIS (600FRW).

Pour réception conforme

MBONIGABA Paul

Maj
Comd Cie CYANGUGU



Pour fourniture conforme

HAVUGIMANA Vincent

Pour acquit

HAVUGIMANA Vincent